

**CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 24/11/21**

**COMPTE-RENDU 2021-07**

Sous la présidence de Monsieur Christian SCHWALBACH,

Conseillers présents : DEMERLE Xavier, JUNG Pascal, KLEIN Christian, KREUTZMANN Herbert, SCHEIDLER Jutta, SPECHT Christiane, ZIEHL Anita, STAB Chris, Cécile HANNEMANN.

Conseillères excusées : Céline BADEN-KIFFER (procuration à Xavier DEMERLE).

.....

Le point relatif à la vente d'une parcelle communale ainsi que le point sur le décompte du temps de travail des agents publics sont ajournés et reportés au prochain conseil.

Le compte-rendu du Conseil municipal du 27 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

**Jutta SCHEIDLER** est désignée **secrétaire de séance**.

**DCM 2021-11-01 Etat de prévision des coupes de l'exercice 2022 / destination des coupes**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte l'unanimité l'état de prévision des coupes de l'exercice 2022, décide de la destination des coupes comme suit :

Coupe de la parcelle 10a et produits accidentels :

- **VENTE DE GRUMES FACONNEES ET VENTE DE GRE A GRE DE PRODUITS SUR PIED ET DE HOUPPIER :**
  - Confie la maîtrise d'œuvre à l'ONF.
  - Confie l'exploitation des coupes à l'entreprise la mieux-disante.
  - Autorise le Maire à signer les contrats correspondants et à fixer les délais de façonnage et de débardage.
  - Les grumes seront vendues par l'ONF par tout mode de vente en vigueur en fonction des différentes essences, qualités et volumes (vente, contrat d'approvisionnement (prélèvement de 1% pour frais de gestion) ou à l'amiable à l'unité de produits.)
  - Fixe la mise à prix des menus produits à **15 €/st**. Les lots seront cédés à l'amiable après mise en concurrence. (lots d'une contenance de 20 stères environ)
  - Confie à l'ONF le lotissement et le suivi des lots de menus produits selon le tarif de la prestation conventionnelle.

**DCM 2021-11-02 Approbation de l'état d'assiette 2023**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'inscription à l'Etat d'Assiette pour l'exercice forestier 2023 des coupes réglées suivantes : 5.a
- Demande le report à l'inscription à l'Etat d'Assiette pour l'exercice forestier 2023 des coupes suivantes : Néant
- Approuve l'inscription à l'Etat d'Assiette pour l'exercice forestier 2023 de coupes non réglées suivantes : Produits accidentels

### DCM 2021-11-03 Convention intercommunale viabilisation hivernale

Le maire de Walschbronn accompagné de Xavier DEMERLE, Adjoint au Maire et de Pascal JUNG, conseiller délégué en charge notamment de la voirie ont rencontré le 15 novembre le maire de Waldhouse et une délégation d'élus pour échanger sur la viabilisation hivernale des communes pour la campagne hivernale 2021.

Le Conseil municipal de Waldhouse en date du 17 novembre 2021 a validé le principe **pour la saison 2021** les modalités suivantes :

- Mise à disposition du tracteur de Waldhouse équipé d'une lame de déneigement et d'une saleuse au tarif de 30 euros de l'heure et des ouvriers communaux respectifs en cas de nécessité de service au tarif moyen de 20,94 euros de l'heure complément en sus en cas d'heures de nuit. L'ouvrier communal de Walschbronn intervenant en cas d'absence ou d'empêchement de l'ouvrier communal de Waldhouse.
- Routes communales de Waldhouse prioritaires ainsi que l'école intercommunale.

Suite à l'exposé du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte les conditions énoncées dans la délibération
- Autorise le maire à signer tout document ou convention s'y rapportant.

### DCM 2021-11-04 Création d'une opération « extension de réseau » et décision modificative

Suite aux explications fournies par le Maire, le Conseil municipal valide à l'unanimité :

- La création d'une opération spécifique n°162 afin de pouvoir faire passer les dépenses liées à cette opération en investissement.
- La décision modificative suivante afin de pouvoir régler les premières factures notamment gingembre (recherches de bornes) :
  - ✓ Opération n°55 (salle culturelle) : - 1 000 euros
  - ✓ Opération n°162 : + 1 000 euros

### DCM 2021-11-05 Liste des dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies »

Au vu du décret n°2016-33 du 20 janvier 2016 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des CT exigées par le comptable à l'appui des mandats de paiement émis pour le règlement des dépenses publiques, monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il est désormais demandé aux CT de préciser par délibération les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité la prise en charge des dépenses suivantes au compte 6232 :

- Evènements :  
Vœux du maire, fête nationale du 14 juillet, cérémonie du 11 novembre, cérémonies d'inauguration, évènements associatifs, fêtes des aînés, fête de Noël, cérémonie remise de médaille, jumelage.

- Catégorie de dépenses : fourniture de nourriture et boissons, fleurs et gerbes, décorations, prestation d'animation et de service, gravure, médailles.

**1) Points divers**

- Repas des anciens le dimanche 16 janvier 2022 à la salle la Forge (pass sanitaire valide, suppose d'avoir eu la 3<sup>ème</sup> dose le jour du repas)
- Mise en place des décorations de Noël : samedi 27 novembre à 9h
- Lancement des illuminations de Noël : samedi 27 novembre à 19h

Le Maire

